

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
Règlement numéro 2414



Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 24 août 2020, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2414 décrétant des travaux de nettoyage du cours d'eau Deschambault, dans le secteur de Sainte-Scholastique, et plus particulièrement des travaux de nettoyage du premier tiers inférieur, de déboisement et de régalaage et autres travaux connexes, ainsi que les relevés topographiques et la surveillance desdits travaux, et cela sur une distance d'environ 715 mètres linéaires, du lot 1 692 889 à environ 20 mètres au sud-est du lot 2 521 126 jusqu'au milieu du lot 2 049 752, à environ 170 mètres au nord-ouest du lot 2 049 751, décrétant une dépense et une taxe spéciale dans l'année de la réalisation des travaux.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur selon l'horaire d'été, soit : lundi et mardi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 26 août 2020

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate